

1/ Passe de SAINT-VINCENT

Passe		Passe de St-Vincent
Position WGS 84		22° 01,700' S / 165° 57,200' E
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote	Pas d'embarquement ou débarquement de pilote, transit seulement avec pilote déjà à bord.	
Point de débarquement du pilote		
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.
Autres		Profondeurs d'eau disponible : <ul style="list-style-type: none"> ➤ A la passe : 60 m. ➤ Vers Nouméa : 10 m.

2/ Baie de BOURAIL

Passe		Baie de Bourail
Position WGS 84		22° 39,500' S / 165° 25,700' E
Limites	LHT max	Consulter le pilotage
	TE max	
Point d'embarquement du pilote	Consulter le pilotage	
Point de débarquement du pilote		
Jour et nuit restrictions		Accessible de jour uniquement.
Autres		

3/ Passe de POYA

Passe	Passe de POYA	
Position WGS 84	21° 26,800' S / 165° 03,000' E	
Limites	LHT max	200 m
	TE max	13 m
Point d'embarquement du pilote	Passe de Poya : 21° 27,700' S / 165° 01,060' E Ou Passe de Muéo : 21° 25,000' S / 164° 55,000' E	
Point de débarquement du pilote	Passe de Poya	
Jour et nuit restrictions	Accessible de jour uniquement.	
Autres		

4/ Passe de MUEO (accès Népoui)

Passe	Passe de MUEO		
Position WGS 84	21° 23,900' S / 164° 56,900' E		
Limites	Type	Pour minéraliers	Pour Navires-citerne
	LHT max	163 m	145 m
	TE max	8,10 m Hauteur d'eau mini 0,9m au moment où l'on franchit le seuil de 8.1m dans le chenal dragué (navire à pleine charge) soit 45 minutes après l'ETD du navire à quai pour un minéralier chargé à 8.1m (attention marée descendante) Se rapprocher du pilotage en cas de doute	8 m Hauteur d'eau mini 0,9m) soit environ 30 minutes après l'ETA du navire pour un pétrolier chargé à 8m (attention marée descendante) Se rapprocher du pilotage en cas de doute
	Autres	largeur max 25,50 m	Port en lourd max 15 000 t et moins de 10 000 t de produits pétroliers
Point d'embarquement du pilote	Passe de Muéo : 21° 25,000' S / 164° 55,000' E si pilotine disponible, sinon Passe Duroc, Passe Deverd ou passe de Dumbéa		Passe de Muéo 21 25,6 S — 164 54,0 E si pilotine disponible à 3M de la passe sinon Passe Duroc, Passe Deverd ou passe de Dumbéa

Point de débarquement du pilote	Extérieur passe de Muéo	Extérieur passe de Muéo
Jour et nuit restrictions	Accessible de jour uniquement.	
Autres		

5/ Passe DUROC (accès port KNS Vavouto et Baie Chasseloup)

→ Voir LIMITES USUELLES - Côte Ouest - PORTS ET RADES – VAVOUTO

6/ Passe DEVERD (accès Théoudié)

Passe	Passe DEVERD	
Position WGS 84	20° 45,000' S / 164° 15,000' E	
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 20° 44,000' S / 164° 12,000' E A 2 M. dans l'W de la passe pour les ports de la côte Ouest ➤ 20° 44,600' S / 164° 14,300' E A 0,4 M. au N de la bouée cardinale pour mouillages Théoudié 	
Point de débarquement du pilote	Avant la passe, par le travers de la bouée rouge 20° 45,050' S / 164° 15,700' E	
Jour et nuit restrictions	Accessible jour et nuit.	
Autres	Largeur utile de 0,6 M. au 107°.	

7/ Passe de KOUMAC (accès Karembé et Paagoumène)

Passe	Passe de KOUMAC	
Position WGS 84	20° 40,770' S / 164° 14,930' E	
Limites	LHT max	200 m
	TE max	13 m
Point d'embarquement du pilote	2' de la passe sur l'alignement au 037° 20° 42,5' S / 164° 13,5' E	
Point de débarquement du pilote	A la sortie de la passe, temps permettant.	

Jour et nuit restrictions	Accessible de jour uniquement malgré balisage lumineux.
Autres	Largeur utile de 0,5 M. au 037° et 0,2 m. au 014°.
Accès	* Karembé : TE max 10 m.; TE max K3: 13 m
	* Paagoumène par S récif baron et W récif Archibald : TE max 6,50 m.

8/ Passe de la GAZELLE (sortie Paagoumène)

Passe	Passe de la GAZELLE	
Position WGS 84	22° 23,200' S / 163° 56,600' E	
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote	20 24,56 S — 163,55,31 E Seulement en hélicoptère	
Point de débarquement du pilote	Après avoir franchi la passe la passe UNIQUEMENT par hélicoptère pour les « navires export » et en pilotine pour les « navires export » sans possibilité d'apponter.	
Jour et nuit restrictions	Accessible de jour uniquement.	
Autres	Largeur utile de 0,6 M. au 060° et 0,3 M. au 035°.	

9/ Passe de POUM (accès aux mouillages de Poum et Tanlé)

Passe	Passe de POUM	
Position WGS 84	20° 15,250' S / 163° 52,900' E	
Limites	LHT max	Nil
	TE max	Suivant la destination
Point d'embarquement du pilote	Prise du pilote à Nouméa, passe Deverd ou dans la passe.	
Point de débarquement du pilote	Après la porte (couple de bouées lat Bd/Td), navire axé sur la passe de Poum.	

**LIMITES USUELLES ZONE OUEST
PASSES**

Jour et nuit restrictions

Accessible jour et nuit.

Autres

Largeur utile de 1,1 M.